

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication P O T R A T Z	Type 1 5 0 0 K L	Fiche d'homologation N° CH 5640 03
---	----	--	---------------------	---------------------------------------

Constructeur POTRATZ Faumaschinen GbmH & Co. KG, 6000 Frankfurt am Main (D)  
 Identification "1500 KL" sur la plaquette du constructeur  
"15" devant le No du châssis  
 Plaquette constructeur à droite, latéralement, sur le chariot avant, au-dessus de l'essieu avant  
 N° du châssis à droite, latéralement, sur le chariot avant, au-dessus de l'essieu avant  
 Identification du moteur "Z 108 H" à l'arrière, à droite sur le carter du volant, plaquette rivée (en direction de marche)  
 Importateur principal IRNIGER AG, Baumaschinen, 8105 Regensdorf  
 Véhicule homologué 15 - 123

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydrostatique  
 Transmission hydrostatique  
 Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues  
 Frein de service hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur axe de la boîte c.v.  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur \_\_\_\_\_  
 Contrôle 2 circuits \_\_\_\_\_

**Moteur**  
 Marque HATZ Type Z 108  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement air Nombre cylindres 2  
 Alésage 108 Course 110  
 Cylindrée 2014 CV-impôt 10,26  
 Puissance en kW 27 à t/min 2500  
 DIN CV 37  
 Bruit à proximité 22,5 dB/A à t/min 2650 \*\*)  
 Silencieux 1= 500 x Ø 160 mm +)  
 Mesure des gaz Pacharach 3,0  
Bosch noircissement 3,3 (Md.max. 2375 t/min)

**Carrosserie** pelle avec cabine §)  
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse -  
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs intérieurs / gauche / droite  
 Cale 1/260x110x140 Attelage AR= broche  
 Antivol -  
 Nombre de places 1 av. \_\_\_\_\_ centre \_\_\_\_\_ ar. \_\_\_\_\_  
**Dimensions**  
 Longueur intérieur 4750 Empattements 1800 /  
 Largeur 1720 Essieu double av. \_\_\_\_\_ ar. \_\_\_\_\_  
 Hauteur 2630 Voie av. 1450 ar. 1450  
 Porte à faux lat. \_\_\_\_\_ Voies av. \_\_\_\_\_ ar. \_\_\_\_\_  
 av. 1950  
 ar. 1000 Braquage Ø g 6900 d 6900  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3300 \*)

**Poids**  
 avant \_\_\_\_\_ arrière \_\_\_\_\_ total \_\_\_\_\_  
 Poids à vide 1900 2360 4260  
 Charge utile \_\_\_\_\_  
 Poids total \_\_\_\_\_  
 Garantie fabr. 6000  
 Dimens. pneus 11.5/80-15 11.5/80-15 (Variantes  
 Ply/bars 8 / 3,5 8 / 3,5 voir  
 Charge 3900 3900 remarques)  
 pour V max 25 25  
 Garantie poids remorquable avec frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids remorquable sans frein \_\_\_\_\_  
 Garantie poids de l'ensemble \_\_\_\_\_  
 Poids remorquable testé \_\_\_\_\_  
 Vitesse maximale selon le constructeur 18,0 km/h  
 Vitesse maximale testée 18,0 km/h

Équipement	§)	
Feux de route	Hella K 21057/K 11135/K 11022	
Feux de croisement	Hella K 21057/K 11135/K 11022	
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	1 (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av 1	ar 1 (E)
Feux de gabarit	av 1	ar
Feux complémentaires		
Éclairage plaque	1/ balai	
Essuie-glace	1/ Bosch 0 320 143 011 / CH 5 0301 07	
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	POTRATZ	1500 KL
Homologation N°	CH 5640 03	
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant
Poids à vide	4260	Carburant D
Charge utile	=	CV-impôt 10,26
Poids total	4260	Cylindrée 2014

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3300 mm.
- \*\*\*) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. 18 km/h = 86 dB/A  
à proximité = à 50 cm du centre de l'arrière du véhicule.
- +) Insonorisation : l'intérieur du capot garni d'une matière absorbante de 10 mm d'épaisseur.
- §) Équipement : l'équipement de la cabine doit être contrôlé à l'immatriculation.

À noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butés de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137/138 - signalisation jaune/noir: de la protection sur l'arête de la pelle;
- 141 - doivent être assurés : la pelle et le bras de levage;  
les leviers de commande de la partie hydraulique en position "0";
- la commande de la marche AR doit être placée sur "AUS" (écriteau obligatoire).

Zurich, 28.11.78/4.7.1979

• Lieu et date de l'homologation

Service fédéral d'homologation